

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1294

présenté par
Mme Bonnivard, Mme Genevard, Mme Corneloup, M. Bazin, M. Viry et Mme Serre

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 24 par les mots :

« , notamment en matière de protection et d’indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose un complément à l'alinéa 24 de l'article premier, mettant en avant la nécessité de renforcer les actions de soutien à l'agropastoralisme, en particulier en ce qui concerne la protection contre la prédation. Cette précision vise à consolider les dispositifs existants, notamment en matière d'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs.